

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 h 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**LE TAILLAN-MÉDOC - Parc des Jalles - Périmètre de protection rapproché du site des sources du Thil et de Gamarde - Chemin des Ardilleys - Contrat de co-développement 2012-2014 - Subvention d'investissement pour acquisitions foncières et dépollution - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de la subvention -
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Objet du projet

Par délibération n° 2014/0630 du 31 octobre 2014, la Communauté urbaine de Bordeaux a attribué à la commune du Taillan-Médoc une subvention d'investissement de 20 875 € pour la réalisation d'acquisitions foncières et d'une opération de dépollution d'un montant total de 41 751,00 €.

Ainsi, Bordeaux Métropole contribue à la mise en valeur des espaces naturels d'intérêt majeur pour l'agglomération. En effet, le périmètre immédiat des sources du Thil et de Gamarde est la propriété de Bordeaux Métropole. La commune du Taillan-Médoc a souhaité, depuis 2005, avoir la maîtrise foncière sur le « périmètre rapproché » de ce site et y procède depuis, avec la participation financière de La Cub, à l'acquisition de diverses parcelles.

Parallèlement, la commune mène dans ce secteur une opération de dépollution.

Il s'avère que le plan de financement de cette opération a été modifié sur la partie « dépollution ». L'opération de dépollution qui a débuté en septembre 2014 a permis d'extraire 30 tonnes de déchets pneumatiques et 15 tonnes de déchets divers. À ce jour, les 2/3 du site ont été nettoyés. Étant donné les volumes importants de déchets présents sur le site, le montant réel du chantier de dépollution a dû être réévalué.

De ce fait, le plan de financement est modifié : le montant global de l'acquisition des parcelles et de l'opération de dépollution visées par la présente demande est porté de 41 751,00 € à 44 004,39 €. La participation financière de Bordeaux Métropole permettra de soutenir l'effort substantiel fait par la commune pour réinvestir ces terrains et les offrir au public en tant que nouveaux espaces de détente.

Par conséquent, au vu de l'augmentation du montant global de ce projet, la commune, par courrier en date du 3 décembre 2014, sollicite une augmentation de la participation de Bordeaux Métropole, pour la porter à 22 002 €, au lieu des 20 875,00 € prévus par la délibération initiale.

2 – Le plan de financement est modifié comme suit :

BUDGET (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Acquisition parcelles AZ 6 et AZ 9	19 375,00	Bordeaux Métropole	22 002,00
Jalles Solidarité :			
- main d'œuvre	9 015,09		
- équipements de protection individuelle	1 188,20	Commune du Taillan-Médoc	22 002,39
Pena Environnement	12 422,50		
Achat matériel	179,66		
Location bulldozer	1 803,94		
Total Dépenses	44 004,39	Total recettes	44 004,39

Bordeaux Métropole est donc définitivement sollicitée sur cette opération pour un montant de 22 002,00 €, soit 50 % du montant total de l'opération.

Cette demande de subvention d'investissement s'inscrit dans le cadre de la fiche action n° 12 "Parc des Jalles" du contrat de co-développement 2012-2014 conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune du Taillan-Médoc.

Elle est également conforme aux principes du dispositif d'aide financière aux projets Nature adopté en Conseil de Communauté par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215-26,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 relative à la démarche et à la présentation des contrats de co-développement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE les acquisitions foncières sur le site des Ardilleys contribuent à la préservation et à la valorisation des espaces naturels du parc intercommunal des Jalles,

DÉCIDE

Article 1 – La subvention d'investissement attribuée par la délibération n° 2014/0630 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 à la commune du Taillan-Médoc au titre du « Périmètre de protection rapproché du site des sources de Thil et de Gamarde – Chemin des Ardilleys : acquisition foncière et dépollution » est portée de 20 875 € à 22 002 €, soit une augmentation de 1 127 €.

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 ci-annexé à la convention destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement : chapitre 204, article 2041412, fonction 833, opération 05P013O001 "Espaces protégés et espaces réglementés", CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 28 AVRIL 2015

M. NOËL MAMERE